

# Arrêté du Maire

## Arrêté fixant les dates, horaires et lieux des expositions avec débat public relatives à la révision du PLU

**Le Maire de la Commune de Le Val, Var,**

Vu la délibération n°2020/107 du 16/10/2020 relative à la révision du PLU ;

Vu les articles L103-2 à L103-7 du code de l'urbanisme à propos de la concertation ;

### ARRETE

#### Article 1 :

Les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sont invités à participer à un atelier de concertation le mardi 7 mars 2023 à 18h30 à l'école primaire du Val.

#### Article 2 :

Les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sont invités à participer à une réunion publique sur le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) le mardi 28 mars 2023 à 18h30 à l'école primaire du Val.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois à compter de sa signature et publié selon les règles de publicité en vigueur dans la commune.

Article 4 : Les dates, horaires et lieux de l'atelier de concertation et de la réunion publique seront annoncés sur le site Internet de la Commune.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du Var, à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Var et aux associations locales du Val.

Article 6 : Les dispositions de cet arrêté publié au recueil des actes administratifs, peuvent faire l'objet d'un recours pendant un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif de Toulon.

Fait à LE VAL, le 31 janvier 2023

Le Maire,  
Jérémy GIULIANO



Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Affiché le

ID : 083-218301430-20230131-04A\_2023-AU